

PHARMACIE DES ECOLES

LISTE DES PRODUITS et PROTOCOLE

Produits d'usage courant

- ✂ Compresses individuelles purifiées.
- ✂ Pansements compressifs (hémorragie, plaie profonde...).
- ✂ Pansements adhésifs hypoallergiques.
- ✂ Sparadrap hypoallergénique.
- ✂ Bandes de gaze de 5 cm.
- ✂ Bandes de contention Velpeau ou autre type (cheville, poignet).
- ✂ Filets à pansement (maintien des pansements sur zone particulière : coude, genou, tête).
- ✂ Flacon de savon de Marseille.
- ✂ Héxomédine solution à 1 % flacon pressurisé 60 ml spray (voie cutanée exclusive : ne pas utiliser d'autres antiseptiques).
- ✂ Coussin réfrigérant à garder dans réfrigérateur (coup/hématome/entorse). A défaut, utiliser un linge propre préalablement trempé dans l'eau froide et bien essoré, puis l'appliquer sur la zone (coup/hématome/entorse)
- ✂ Pince à échardes.
- ✂ Paire de ciseaux
- ✂ Gants jetables.
- ✂ Couverture isothermique.

Recommandations

- ✂ Avant tout soin, faire un lavage soigneux des mains et mettre des gants.
- ✂ Mettre à disposition un point d'eau avec distributeur de savon liquide et de serviettes à usage unique.
- ✂ Les produits doivent être rangés dans une armoire prévue à cet effet.
- ✂ Le matériel et les produits **doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés régulièrement.**
- ✂ Les quantités **doivent être limitées en petit conditionnement pour éviter le stockage prolongé et la péremption.**
- ✂ Ne pas utiliser de coton qui risque d'adhérer à la plaie, ni de désinfectant coloré qui masque les lésions.

Attention à l'utilisation de certains produits en vente libre dans les pharmacies mais d'usage strictement médical (législation Santé publique)

Produits d'usage externe :

- **Biafine** : émulsion, pour les brûlures superficielles (allergie à l'un des composants).
- **Homéoplasmine ou apaisyl** pour les piqûres d'insectes et prurit (risque de réactions allergiques...).
- **Sérum physiologique** en doses pour les irritations oculaires (à ne pas utiliser si corps étranger et plaie de l'œil).

Mise en place du protocole d'organisation des soins et des urgences (BO n°1 Hors-série du 06/01/2000) par le directeur d'école avec l'appui technique de l'infirmier du secteur, défini en début d'année et inscrit au règlement intérieur.

Une fiche d'urgence à l'attention des parents, non confidentielle, doit être renseignée chaque année.

Les modalités d'accueil des élèves malades ou accidentés les médicaments ou matériels nécessaires à assurer les soins de ces enfants et les conditions d'administration font l'objet d'un **PAI**, ou d'un **PPS (handicap)**.

Un registre spécifique sur les soins délivrés aux élèves doit être tenu par le directeur d'école.

Rappel : urgence médicale : SAMU-Centre 15 où un **médecin régulateur** enregistre tous les appels et **coordonne** la prise en charge des personnes.